

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du Jeudi 13 avril 2017 à 20 heures 30 à la Mairie

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le jeudi 13 avril 2017 à 20 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Gildas BERNARD, Maire. Tous les Conseillers Municipaux étaient présents l'exception de Katell AUFFRET qui a donné pouvoir à Jacques EDERN et de Claudie CHATAIGNER qui a donné procuration à Marie-Françoise CAROFF. Arnaud PORHEL a été nommé secrétaire de séance.

Noëlline PERON, prend part au vote à compter de la question numéro 3.

1. Rapport des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégation générale accordée au Maire) :

- **Contrat de maîtrise d'œuvre pour rénovation de la Salle Polyvalente**

Attribué à Didier LE PROVOST. Rémunéré à 6% HT du montant total HT des travaux hors honoraires (estimés à 380 000€ HT) sans pouvoir excéder 23 000 € HT.

- **Travaux de renforcement de la Digue Michel**

Attribué à l'entreprise CHOPIN de Landerneau pour un montant de 4 750 € HT

- **Convention d'assistance technique service assainissement non collectif** est prolongée par avenant jusqu'à la fin de l'année 2017.

- **Réalisation d'un aménagement paysager à la Station d'épuration**

Attribué à l'entreprise CHOPIN de Landerneau pour un montant de 2 500 € HT

- **Curage des lagunes**

Attribué à la SAUR de Vannes pour un montant de 34 982,60 € HT

- **Réhabilitation du réseau d'eau potable programme 2017**

Attribué à l'entreprise KERLEROUX de Milizac pour un montant de 75 950,00 € HT

- **Acquisition de barnums**

Achats de barnums auprès de la société Créatem de Cléder pour un montant de 7871,00 € HT.

2. Attribution des subventions communales

Roger BOSSARD, Adjoint au Maire, et Arnaud PORHEL, Conseiller délégué, présentent au Conseil Municipal les propositions de subventions retenues par la Commission vie associative, communication et information, patrimoine et tourisme, pour l'année 2017.

- **Associations sportives**

Football Club Lanhouarneau Plounévez	5 500 €
Hermine Kernic HandBall	5 000 €
Basket-Ball Club du Kernic	400 €
Rugby Club Kernic Léon	900 €
Les fous du volant (Badminton)	800 €
Alliance Judo de la Baie	950 €
Forme et bien-être	400 €
Société de chasse La Plounévézienne	700 €
Pétanque Club de la Baie	300 €
Les Cavaliers du Kernic	300 €
Association Sportive Voile Plouescat	100 €
Handisport Club Leonard St Pol de Léon	150 €
Energym	200 €

- **Associations culturelles, de loisirs et d'animations**

Ensemble	840 €
Culture et Loisirs	1 500 €
Comité d'Animation	2 100 €
Nouveaux Horizons Comité de Jumelage	600 €
La fanfare du Léon	300 €
L'échappée belle	300 €

- **Association de type amicales, club, etc**

UNC	450 €
Amicale des employés communaux	1 500 €
SNSM Plouescat	400 €

<ul style="list-style-type: none"> • Etablissement scolaires de la commune 	
OGEC Ecole Sainte Famille - Cantine	16 000 €
APEL Ecole Sainte Famille	1 000 €
MFREO	8 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • Association culturelle, de loisirs, d'animation hors canton 	
ACBL	1 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • Associations à caractère social hors canton 	
Croix Rouge Française - Landerneau	100 €
Vie Libre	600 €
ADAPEI	150 €
<ul style="list-style-type: none"> • Etablissements scolaires hors commune 	
Association Education Populaire DIWAN - Lesneven	3 150 €
<ul style="list-style-type: none"> • Associations d'utilité publique - Accompagnement entraide et solidarité 	
ASAD	150 €
ASP RESPECTE du Léon	60 €
<ul style="list-style-type: none"> • Association d'utilité publique - Aide aux personnes en difficulté sociale 	
Secours Catholique - Quimper	100 €
<ul style="list-style-type: none"> • Divers 	
Essor Breton	2 500 €

Roger BOSSARD, Président d'association ne prend pas part au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

3. Restauration de la Statue du Christ en croix de Lochrist : demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère, Mission Antiquités et Objets d'Art du Finistère.

Monsieur Roger BOSSARD, Adjoint Maire, informe le Conseil Municipal que l'état de la statue extérieure du Christ en croix de Lochrist nécessite des travaux de restauration.

La restauration pourrait être financée, à hauteur de 35 %, par le Conseil Départemental du Finistère, dans le cadre du soutien à la restauration du patrimoine mobilier non protégé.

Les travaux seront confiés à l'atelier ARTHEMA Restauration situé à NOZAY (44) pour un montant de 6 414,24 €.

VOTE : UNANIMITÉ

4. Camping d'Odé Vras - Saison 2017 :

- **Règlement Intérieur**

Roger BOSSARD, adjoint au Maire, soumet au conseil municipal le projet de modification du règlement intérieur du camping municipal d'Odé-Vras.

VOTE : UNANIMITÉ

- **Dates d'ouverture**

Monsieur Roger BOSSARD, Adjoint au Maire rappelle que lors de la séance du 22 septembre 2016 le Conseil Municipal a fixé les dates d'ouverture du camping municipal du 10 juin au 16 septembre 2017. Le Préfet a pris un nouvel arrêté le 21 décembre 2016 imposant des dates maximales d'ouverture, du 1^{er} avril au 15 septembre (en se basant sur les marées d'équinoxe)

Roger BOSSARD propose au Conseil Municipal de modifier les dates d'ouverture du camping du **10 juin au 15 septembre 2017** afin de se conformer à l'arrêté préfectoral.

VOTE : UNANIMITÉ

- **Tarifs des boissons et glaces.**

Roger BOSSARD, adjoint au tourisme, propose de maintenir les tarifs 2016 pour la vente de boissons et de glaces, soit :

BOISSONS		GLACES	
Café, infusion (thé, tisane...)	1,20 €	Nestlé (chocolat blanc, amandes, ...)	2 €
Bière (demi-pression, canette),	2,40 €	Extrême (chocolat, fraise, vanille, ...)	2 €
Verre de Cidre	2,40 €	Kit Kat	2 €
Verre de vin (rouge, blanc, rosé, mousseux)	2,20 €	Lion	2 €
Cola, jus de fruit, limonade, diabolo, eau + sirop (canette ou verre)	1,50 €	Smarties pop-up	2 €
		Pirulo watermelon	1 €
		Pirulo (happy, tropical, chizpazo)	1,50 €

VOTE : UNANIMITÉ

5. Enfance-Jeunesse :

- **Centre de Loisirs « les Oiseaux de mer » : Bilan 2016 et prévisions 2017**

Madame Marie-Thérèse CUEFF, Conseillère déléguée à l'enfance jeunesse présente au Conseil Municipal le bilan du Centre de Loisirs « Les Oiseaux de Mer » pour l'année 2016. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la gestion de l'accueil collectif de mineurs (A.C.M) est confiée à la Communauté de Communes par adhésion à un service commun.

Marie-Thérèse CUEFF précise que depuis le passage en mutualisation Isabelle LEOSTIC se sent plus épaulée grâce à Mickaël CHALOUNI, coordinateur enfance et jeunesse à la CCBK. La mutualisation a permis de redynamiser l'A.C.M. qui était l'un des objectifs de cette mutualisation.

L'année 2016 a été marquée par une progression constante du nombre d'enfants fréquentant le centre représentant une moyenne d'enfants par jour de 19,8 en 2016, contre 15,4 en 2015 et 14,2 en 2014.

Le bilan financier 2016 est conforme au bilan prévisionnel de 50 000 euros.

La tarification au quotient familial est effective depuis le 1^{er} janvier 2017.

- **Actions Ados partenariat LANHOUARNEAU, PLOUNEVEZ-LOCHRIST, TREFLEZ et EPAL :**

48 jeunes des 3 communes PLOUNEVEZ LANHOUARNEAU ET TREFLEZ ont adhéré à la carte ACTIONS ADOS mise en place cette année (34 de Lanhouarneau, 11 de Plounévez-Lochrist et 3 de Tréflez).

- **Validation de la fiche projet ALSH Jeunes pour inscription de « Actions-Ados » au Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 et signature d'un avenant avec la CAF.**

La signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre les communes de Lanhouarneau, Plounévez-Lochrist, Tréflez et EPAL pour l'organisation de l'accueil des ados sur les 3 communes permet de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour l'inscription de cette action dans le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) en cours (2015-2018).

Il s'agit du développement d'une action nouvelle car la commune de TREFLEZ entre dans l'action en 2017. Ceci sera contractualisé par un avenant au CEJ à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider la fiche de projet « ALSH Jeunes Plounévez-Lochrist, Lanhouarneau, Tréflez » écrite par le gestionnaire EPAL.

Le Conseil Municipal valide la fiche projet et autorise le Maire à signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 dont le retour financier sera réparti entre les 3 communes selon les pourcentages de leur contribution financière à l'action : 45 % Lanhouarneau ; 45 % Plounévez-Lochrist et 10 % Tréflez.

VOTE : UNANIMITÉ

6. Indemnités de fonctions des élus : mise à jour de la délibération dans le cadre du relèvement du point d'indice (décret n° 2016-670 du 25 mai 2016) et du nouvel indice brut terminal de la fonction publique (décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017).

Suite à la note d'information du 15 mars 2017 (N° ARCB1632021C) du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités Territoriales précisant les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicables, la délibération fixant les indemnités de fonction des élus doit être revue pour faire référence à « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique » au lieu de l'indice terminal brut 1015, à compter du 1^{er} janvier 2017.

VOTE : UNANIMITÉ

7. Vente d'un terrain zone artisanale de Kerscao

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la création d'une chambre funéraire sur la zone artisanale de Kerscao est en cours. Le permis de construire a été accordé. Le Conseil Municipal a donné son accord sur la vente du terrain à l'EURL PFP CALARNOU. Cependant, c'est la SCI DE KERSCAO créée par M. CALARNOU qui est acquéreur du terrain. Le Conseil Municipal doit délibérer dans ce sens.

VOTE : UNANIMITÉ

8. Tirage au sort des Jurés d'assises pour 2018.

Ont été tirés au sort publiquement à partir de la liste électorale :

- René PRIGENT, Kerdezant.
- Yves ABOLIVIER, Rescourel.
- Sophie RINQUIN, Kerhas.
- Gwénaëlle DIDOU, 5 Ker Izella.
- Eugène LE SAINT, Kerveret vian.
- Jean MELLOUET, Bréhichen.

9. Questions diverses.

Référents Embellissement et Fleurissement : intégration de Marie-Thérèse KEROUANTON à la Commission « Travaux, Voirie, Réseaux eau et assainissement » afin de poursuivre les efforts d'embellissement de la commune.

Référents Frelons Asiatiques : mise en place d'un plan de lutte collectif contre le frelon asiatique. Les habitants sont invités à collaborer par la mise en place de pièges dans leur propriété.

Un groupe d'élus et d'habitants de Plounévez-Lochrist est en cours de formation, pour lutter contre le frelon asiatique.